A.S.A de la Basse Côte
Mairie
24360 SOUDAT

DEPOSE LE
28 JAN. 2021
SOUS PREFECTURE
24300 NONTRON

DELIBERATIONS DU SYNDICAT
DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille VINGT ET UN et le VINGT CINQ du mois de JANVIER, le Syndicat de l'A.S.A de la Basse Côte s'est réuni au siège social de l'ASA, sous la présidence de Mr Jean-Claude RATHIER.

DELIBERATION N° 1

⇨ Délibération du Syndicat concernant le choix d'un organisme bancaire pour la mise en place d'un prêt :

Afin de financer divers travaux et après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, l'ensemble des membres du Syndicat décide de retenir la proposition du Crédit Agricole et valide à l'unanimité l'offre suivante (5 voix pour – 0 voix contre) :

Prêt à annuités réduites :

- Montant : 14 500 €
- Durée : 7 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux réduit : 0.89 %
- Frais de dossier : 300.00 €

Le Syndicat charge le Président de signer les contrats avec le Crédit Agricole.

Certifié conforme, fait à VENDOIRE,
Le 25 Janvier 2021.

Le Président,
Jean-Claude RATHIER.

ASA d'irrigation
de la Basse Côte
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT